AJ^{34}

AGENCE INTERALLIÉE DES RÉPARATIONS

Intitulé : Agence interalliée des réparations.

Niveau de classement : regroupement de fonds.

Dates extrêmes: 1944-1962.

Importance matérielle: 182 m. l. (1877 articles).

Conditions d'accès : librement communicable.

Noms des producteurs :

Secrétariat de l'Agence interalliée des réparations (*Inter-Allied Reparation Agency*, *IARA*) ; Délégation de la France à l'Agence interalliée des réparations ; *Combined Civil Affairs Liquidating Agency (CCALA*) ; délégations françaises à diverses conférences interalliées des réparations.

Histoire des producteurs :

La Conférence de Paris sur les réparations siégea du 9 novembre au 21 décembre 1945. Elle comprenait tous les États intéressés aux réparations, soit l'Albanie, les États-Unis d'Amérique, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Égypte, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Grèce, l'Inde, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Tchécoslovaquie, l'Union de l'Afrique du Sud et la Yougoslavie, moins l'URSS et la Pologne. Présidée par le délégué de la France, Jacques Rueff, elle aboutit à un acte final signé le 21 décembre 1945, dit acte ou accord de Paris. Celui-ci créait une Agence interalliée des réparations, installée à Bruxelles, chargée de répartir les réparations allemandes entre les gouvernements signataires de l'accord de Paris et de leur fournir les informations relatives aux prestations disponibles tout en centralisant leurs demandes. Elle fonctionna jusqu'en novembre 1959.

Le Secrétariat de l'Agence, à caractère international, était dirigé par un secrétaire général assisté de deux secrétaires généraux adjoints, tous trois nommés par les gouvernements des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Le Secrétariat agissait pour le compte de l'Agence et non pour celui des gouvernements signataires. Ses fonctions consistaient notamment à établir des programmes pour la répartition des réparations allemandes et à établir le budget de l'Agence.

La Délégation française à l'Agence interalliée des réparations, assimilée à un poste diplomatique sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, avait pour rôle de défendre les intérêts français en matière de réparations. Elle recueillait et communiquait au Gouvernement français les informations concernant les prestations disponibles et recevait en retour du ministère de l'Économie nationale les précisions relatives aux demandes qu'elle avait mission de soutenir.

Le CCALA (Combined Civil Affairs Liquidating Agency), dont le siège était à Paris, était un organisme mixte de liquidation des affaires civiles, issu de la section financière du Service des affaires civiles du Supreme Headquarters Allied Expedionary Force (SHAEF).

Histoire de la conservation :

Les archives du Secrétariat de l'*IARA*, propriété collective des dix-neuf États membres de l'Agence, ont été transférées aux Archives nationales entre mars 1951 et mai 1965. Celles du *CCALA*, qui avaient été transmises à l'Agence interalliée en janvier 1947, étaient jointes à cet ensemble. Les archives de la Délégation française, propriété du seul gouvernement français, ont fait l'objet d'un premier versement en septembre 1951, complété en mars 1952 et novembre 1966 par des versements du ministère des Affaires étrangères.

Présentation du contenu

Dans la sous-série AJ/34 sont conservés divers fonds d'inégale importance permettant de décrypter le mécanisme des réparations allemandes après la Seconde Guerre mondiale.

Les archives de l'Agence interalliée des réparations s'organisent selon le plan suivant :

- AJ/34/1 à 131 : pièces générales et courrier ;
- AJ/34/132 à 520 : dossiers-matières établis et répertoriés selon un classement décimal ;
- AJ/34/521 à 609 : états de recensement des avoirs allemands à l'étranger ;
- AJ/34/610 à 746 : inventaires des usines mises à la disposition des gouvernements au titre des réparations ;
- AJ/34/747 à 752 : pièces relatives aux plans français et britannique d'attribution d'urgence ;
- AJ/34/753 à 1349 : dossiers des usines dont l'équipement devait être attribué pour les réparations ;
- AJ/34/1350 à 1469 : reçus des biens attribués, pièces justificatives, fiches comptables.

Les dossiers du *CCCLA* (AJ/34/1470 à 1498) sont essentiellement constitués de reçus de matériel pris à l'ennemi. Quant aux archives de la Délégation française (AJ/34/1499 à 1870), versées dans le plus grand désordre, elles ont fait l'objet d'un regroupement méthodique s'inspirant du plan de classement des archives de l'Agence. Enfin, ont été mis à part les documents très incomplets relatifs à la participation de la France aux diverses conférences sur les réparations de 1945 à 1956 (AJ/34/1871 à 1876).

Instruments de recherche : rép. num. détaillé dact., par M.-Th. Chabord, 246-xxxvi p.

Sources complémentaires :

- sources complémentaires sur le plan documentaire :
 - 457 AP : papiers Georges Bidault : conférences internationales, documentation sur l'Allemagne et les négociations interalliées.

Sources de la notice :

Introduction du répertoire numérique de la sous-série AJ/34, par M.-Th. Chabord.

Les Archives nationales. État général des fonds, publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France (tome V).

Date de la notice : 2009

Auteur de la notice : Patricia GILLET.

AGENCE INTERALLIÉE DES RÉPARATIONS (IARA)

AJ/34/1 à 5. Conférence de Paris sur les réparations. Novembre-décembre 1945.

AJ/34/6 et 7. Agence interalliée des réparations. Pièces générales.

AJ/34/8 à 120. Minutes du courrier départ. AJ/34/121 à 128. Personnel et traitements.

AJ/34/129 à 131. Comptabilité.

AJ/34/132 à 520. Dossiers-matières établis et répertoriés suivant la méthode du classement décimal :

132. Exécution de l'accord de Paris.

133 à 224. Constitution et fonctionnement de l'Agence interalliée : organisation du Secrétariat général et documents distribués, procès-verbaux de l'Assemblée et documents distribués, relations avec les autorités alliées, avec la presse, arbitrages, comités, missions de liaison

225 à 227. Gestion intérieure de l'Agence interalliée : notes de service, locaux, privilèges diplomatiques, budget.

228 à 270. Finances et comptabilité: Comité des finances, comptes dans divers établissements, établissement de reçus définitifs et de documents comptables résultant de la livraison de biens en compte « Réparations » (235 à 252), situations mensuelles des comptes « Réparations » (253 à 256), comptabilisation des contre-prestations soviétiques (256 et 257), sort des biens rejetés par un gouvernement membre (258 à 260), divers.

271 et 272. Évaluation des réparations dues par l'Allemagne.

273 à 309. Avoirs allemands à l'étranger.

310 à 314. Marine marchande.

315 à 318. Propriété industrielle : brevets et droits d'auteurs allemands.

318 (suite). Production courante et stocks existant en Allemagne.

319 à 324. Restitutions : matériel de transport, or, outillage industriel.

324 (suite). Biens des Nations unies ou de leurs nationaux en Allemagne.

324 et 325. Matériel de guerre capturé.

326. Navigation intérieure.

327. Dépenses relatives aux livraisons de biens au titre des réparations.

327 (suite). Biens des criminels de guerre.

327 (suite). Recours devant la Cour internationale de Justice.

327 (*suite*) à 503. Répartition de l'outillage industriel et d'autres biens d'équipement en capital : démontage, emballage et transport des installations (327 à 336), contreprestations à effectuer par l'URSS (336 et 337), attributions d'usines allemandes aux puissances membres de l'IARA (338 à 503).

504. Questions économiques.

505 à 520. Documentation.

AJ/34/521 à 609. États de recensement des avoirs allemands à l'étranger, par pays.

AJ/34/610 à 746. Inventaires établis en vue de l'évaluation du matériel des trois zones occidentales

d'Allemagne mis à la disposition des gouvernements membres de l'Agence

interalliée au titre des réparations.

610 à 629. Zone américaine d'occupation. 630 à 733. Zone britannique d'occupation.

734 à 746. Zone française d'occupation.

AJ/34/747 à 750. Plan français d'attribution d'urgence, outillages isolés.

AJ/34/751. État récapitulatif des livraisons d'outillage isolé.

AJ/34/752. Plan britannique d'attributions d'urgence. Récapitulation par pays.

AJ/34/753 à 1349. Dossiers des usines dont l'équipement doit être attribué en tout ou en partie aux

gouvernements membres de l'Agence interalliée des réparations.

 $753\ \mbox{\`a}$ 917. Zone américaine d'occupation.

918 à 1230. Zone britannique d'occupation. 1231 à 1349. Zone française d'occupation.

AJ/34/1350 à 1410. Reçus définitifs des biens attribués aux pays membres de l'Agence interalliée au

titre des réparations.

AJ/34/1411 à 1415. États de liquidation des comptes d'usines.

AJ/34/1416 à 1457. Compte réparations. Pièces justificatives.

AJ/34/1458 à 1467. Comptabilité réparations. Pièces diverses.

AJ/34/1468 et 1469. Listes de valeurs mobilières étrangères émises en monnaie autre que la monnaie

allemande bloquées en zone française.

COMBINED CIVIL AFFAIRS LIQUIDATING AGENCY (CCALA)

AJ/34/1470 à 1477. Section comptable. France. Reçus de matériel pris à l'ennemi.

AJ/34/1478 à 1483. *Idem.* Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et états récapitulatifs.

AJ/34/1484 à 1492. *Idem.* Norvège. AJ/34/1493 à 1498. *Idem.* Danemark.

DÉLÉGATION DE LA FRANCE À L'AGENCE INTERALLIÉE DES RÉPARATIONS

/ /	
AJ/34/1499 à 1505.	Agence interalliée des réparations. Pièces générales.
AJ/34/1506 à 1508.	Délégation française. Pièces générales.
AJ/34/1509 à 1522.	Correspondance et télégrammes de la Délégation.
AJ/34/1523 à 1526.	Ordres du jour et procès-verbaux des séances de l'Assemblée de l'IARA.
AJ/34/1527 à 1549.	Documents distribués par l'Assemblée et le Secrétariat général de l'IARA.
AJ/34/1550 à 1552.	Rapports du Secrétaire général.
AJ/34/1553 à 1555.	Procès-verbaux et documents des comités.
AJ/34/1556 à 1562.	Presse.
AJ/34/1563 à 1565.	Commission consultative des dommages et réparations. Évaluation des dommages subis par la France et l'Union française.
AJ/34/1566 à 1595.	Autorité alliée de contrôle. Ordres du jour, procès-verbaux et documents du Conseil de contrôle, des comités et directoires.
AJ/34/1596 à 1598.	Commission alliée pour l'Autriche. Ordres du jour, procès-verbaux et documents du Conseil allié et du Comité exécutif.
AJ/34/1599 et 1600.	Documents divers.
AJ/34/1601 à 1604.	Politique générale des réparations.
AJ/34/1605.	Rapports avec les autorités de contrôle en Allemagne et autres organismes.
AJ/34/1606 à 1610.	Session de l'Assemblée de l'IARA. Dossiers de travail de la Délégation française.
AJ/34/1611 à 1620.	Évaluation et comptabilisation des biens des réparations, situations mensuelles de comptes réparations, situation des attributions, paiement en monnaie nationale, sort de biens rejetés.
AJ/34/1621 à 1647.	Avoirs allemands à l'étranger.
AJ/34/1648 à 1650.	Marine marchande.
AJ/34/1651 et 1652.	Propriété industrielle, propriété intellectuelle.
AJ/34/1653 et 1654.	Restitutions.
AJ/34/1655 à 1660.	Répartition de l'équipement industriel.
AJ/34/1661 à 1663.	Listes d'usines allemandes à attribuer pour les réparations.
AJ/34/1664 à 1782.	Inventaires établis en vue de l'évaluation du matériel des usines à attribuer au titre des réparations.
	1664 à 1675. Zone américaine d'occupation. 1676 à 1774. Zone britannique d'occupation.
	1775 à 1782. Zone française d'occupation.
AJ/34/1783 à 1788.	Rapports d'expertises, rapports sur les opérations de démontage et de livraison, contre-prestations à effectuer par l'URSS.
AJ/34/1789 à 1804.	Programmes d'attributions d'usines allemandes.
AJ/34/1805 à 1832.	Demandes d'attributions, procédure, attributions et annulations d'attributions, biens restants.
AJ/34/1833 à 1843.	Plan britannique et plan français d'attributions d'urgence.
AJ/34/1844 à 1860.	Documents IARA et correspondance relative à l'attribution des usines.
AJ/34/1861 à 1867.	Arbitrages, transferts de biens d'une nation à une autre, comptabilisation des réparations reçues par la France, revendication par la France de matériel d'usines.
AJ/34/1868 à 1870.	CNRS. Service d'étude des documents allemands. Analyse de fascicules de brevets allemands.

DÉLÉGATIONS DE LA FRANCE AUX DIVERSES CONFÉRENCES INTERALLIÉES DES RÉPARATIONS

AJ/34/1871. Conférence de Moscou, 21 juin-6 septembre 1945; conférence de Londres,

18 septembre-3 octobre 1945.

AJ/34/1872 à 1875. Conférence de Paris, 9 novembre-21 décembre 1945.

AJ/34/1876. Conseil des ministres des Affaires étrangères, Moscou, mars-avril 1947;

conférence de Londres, 24 janvier-7 février 1956.

AJ/34/1877. Anciens inventaires.